



# Élaboration du SAGE des bassins de la Marque et de la Deûle

## *Synthèse du scénario tendanciel (phase 3)*

*Version Définitive*

*Adoptée en Commission Locale de l'Eau le 24 janvier 2014*





# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Contexte et objectifs du scénario tendanciel .....</b>                                                                 | <b>4</b>  |
| 1.1 Objectifs du scénario tendanciel .....                                                                                   | 4         |
| 1.2 Méthodologie suivie .....                                                                                                | 4         |
| <b>2. Évolutions climatiques et socio-économiques .....</b>                                                                  | <b>1</b>  |
| 2.1 Évolution du climat.....                                                                                                 | 1         |
| 2.2 Évolution de la démographie .....                                                                                        | 2         |
| 2.3 Activités économiques.....                                                                                               | 2         |
| 2.4 Occupation des sols .....                                                                                                | 3         |
| <b>3. Évolution des risques liés à l'eau.....</b>                                                                            | <b>4</b>  |
| 3.1 Évolution du risque inondation .....                                                                                     | 4         |
| 3.2 Évolution du risque minier .....                                                                                         | 4         |
| <b>4. Évolutions des pressions liées aux usages .....</b>                                                                    | <b>5</b>  |
| 4.1 Évolution des prélèvements.....                                                                                          | 5         |
| 4.2 Évolution des rejets .....                                                                                               | 7         |
| 4.3 Évolution des pollutions diffuses.....                                                                                   | 9         |
| 4.4 Évolution des autres usages à enjeu .....                                                                                | 11        |
| <b>5. Évaluation du risque de non atteinte des objectifs du SAGE.....</b>                                                    | <b>13</b> |
| 5.1 Objectifs réglementaires Directive Cadre sur l'Eau : impacts du scénario<br>tendanciel sur l'état des masses d'eau ..... | 13        |
| 5.2 Objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau.....                                                                   | 14        |
| <b>6. Perspectives.....</b>                                                                                                  | <b>15</b> |

# 1. Contexte et objectifs du scénario tendanciel

## 1.1 Objectifs du scénario tendanciel

L'objectif du scénario tendanciel est d'évaluer **l'état probable de la ressource en eau et des milieux aux échéances fixées par la Directive Cadre sur l'Eau** (2015 ; 2021 ; 2027) en analysant l'évolution des activités et des pressions et en tenant compte des politiques actuelles et prévues, en l'absence d'actions du SAGE. Il s'agit ainsi d'évaluer les grandes tendances d'évolution du bassin versant concernant :

- o Le développement des usages et leurs impacts sur les milieux ;
- o La préservation, la dégradation ou la restauration des milieux.

Ces tendances permettront en conclusion de confronter l'état probable des masses d'eau, des milieux et des usages aux objectifs du SAGE :

- o les objectifs réglementaires de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne et planifiés dans le SDAGE Artois Picardie, qui s'imposent au SAGE ;
- o les objectifs définis par la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du diagnostic.

## 1.2 Méthodologie suivie

Le scénario tendanciel a été construit selon les étapes de travail représentées sur la figure suivante :

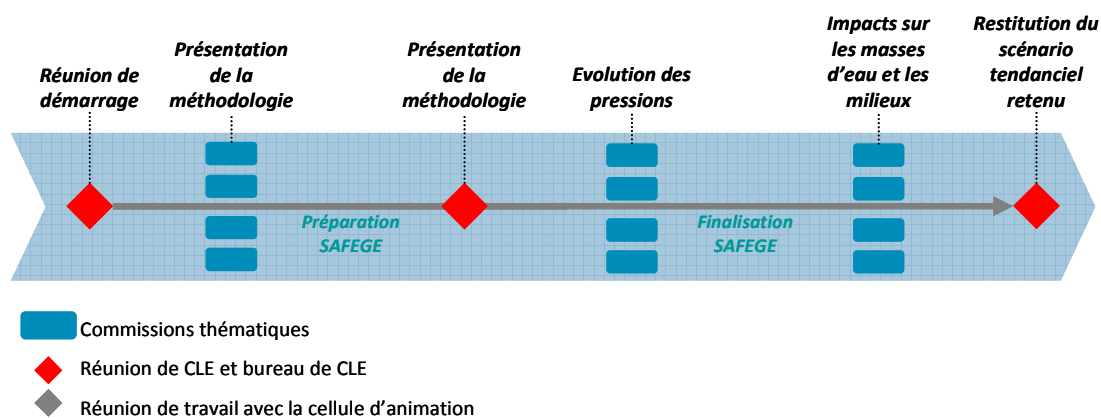


Figure 1 : Étapes de la phase « Scénario Tendanciel »

## 2.Évolutions climatiques et socio-économiques

### 2.1 Évolution du climat

Les tendances probables attendues en termes d'évolution climatique dans les études générales et locales sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Synthèse des principales tendances et de leurs impacts

| Par.           | Indicateur                         | Tendance prévisionnelle | Continuité avec le passé | Conséquences                                                                                        |
|----------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Température    | Températures moyennes              | ↗<br>+0.9 ... +1.1°C    | Oui                      | Vulnérabilité des milieux naturels, pression accrue sur la ressource en eau                         |
|                | Nombre de jours de gel             | ↘<br>-5 ... -24 j.      | Oui                      | Effet peu significatif sur le territoire                                                            |
|                | Nombre de jours de fortes chaleurs | ↗<br>+1.9 ... +2.7 j.   | Oui                      | Augmentation de la demande en eau potable                                                           |
| Précipitations | Précipitations annuelles           | ↔<br>-100 ... +6 mm     | Oui                      | Effet non significatif pour le territoire                                                           |
|                | Précipitations hivernales          | ↗<br>0 ... +40 mm       | Oui                      | Risque accru d'inondations                                                                          |
|                | Précipitations estivales           | ↘<br>-19 ... -40 mm     | Oui                      | Pression accrue sur la ressource en eau, augmentation des risques et des conséquences des étiages   |
|                | Nombre de jours secs               | ↗<br>+14... +20 j.      | Oui                      | Risque de ruissellement accru, augmentation des conséquences des étiages                            |
|                | Nombre de jours de fortes pluies   | ↗<br>+0.1 ... +0.6j.    | Oui                      | Risque accru d'inondations, de débordement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration |
|                | Pluies efficaces                   | ↘                       | Oui                      | Mauvaise recharge des nappes                                                                        |

La Commission Locale de l'Eau a jugé responsable de tenir compte du changement climatique, communément admis au niveau international, et a choisi de prendre en compte les tendances récapitulées ci-dessus qui sont d'ores et déjà observées.

## 2.2 Évolution de la démographie

L'évolution démographique a été appréhendée par différents scénarios s'appuyant sur les données passées à l'échelle des communes du SAGE, sur des scénarios d'évolution des schémas de cohérence territoriale et de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Tous les scénarii convergent vers une **croissance de la population sur le territoire du SAGE**.

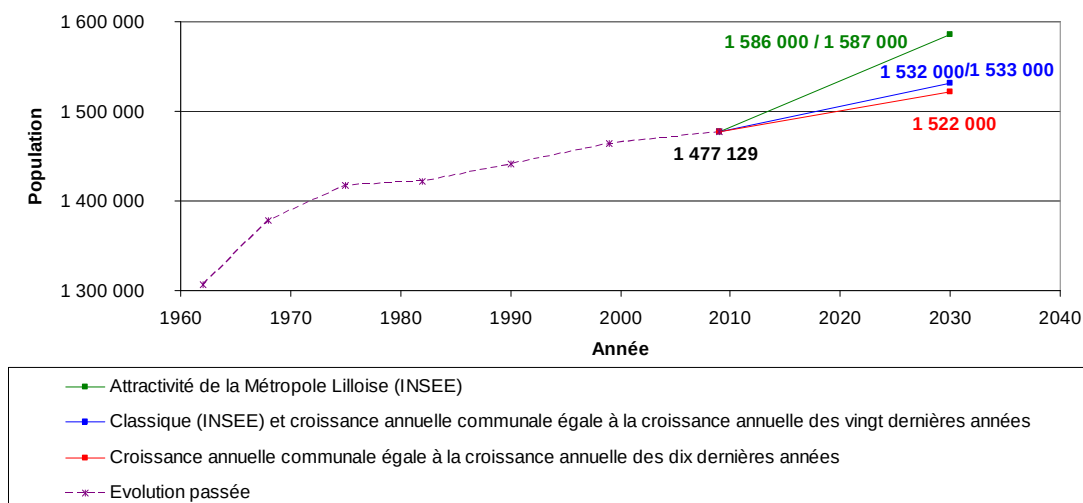


Figure 2 : Synthèse des différents scénarii de prévision d'évolution démographique sur le territoire du SAGE Marque-Deûle

La Commission Locale de l'Eau a décidé de s'appuyer sur les travaux réalisés par les schémas de cohérence territoriale, qui affichent une attractivité globale du territoire. Elle a choisi une croissance démographique de l'ordre de 7 à 8% de la population d'ici 2030.

## 2.3 Activités économiques

Les tendances passées traduisent une baisse des activités agricoles et industrielles au profit des activités de service. Cependant, les schémas de cohérence territoriale du territoire du SAGE ont choisi de s'orienter vers un développement économique en confortant les activités en place et en développant des activités stratégiques sur le territoire.

La Commission Locale de l'Eau a retenu un scénario en rupture avec les tendances passées en se basant sur le travail des schémas de cohérence territoriale. Le scénario tendanciel tient donc compte d'un rebond économique sur le territoire, orienté autour de filières industrielles stratégiques comme la logistique et les éco-entreprises, et une baisse plus maîtrisée des surfaces agricoles. Ce scénario traduit un SAGE sécuritaire car les hypothèses prises sont relativement pessimistes pour les masses d'eau.

## 2.4 Occupation des sols

Les tendances passées ainsi que les projets à l'étude sur le territoire du SAGE Marque-Deûle mettent en évidence :

- un **risque d'artificialisation des sols**, notamment en périphérie des villes. Cette artificialisation se fait au profit des zones d'activité et du tissu urbain et au détriment des surfaces agricoles.
- une baisse des surfaces naturelles (prairies notamment).

Les travaux des schémas de cohérence territoriale prévoient cependant un amoindrissement de ces tendances, avec une surface urbanisable suivante calculée au pro rata des surfaces des communes concernées de 1928 hectares à l'échelle du SAGE. Il s'agit bien de la surface maximum urbanisable, donc la tendance la plus pessimiste en matière d'artificialisation des sols.



### Synthèse du cadre socio-économique

La Commission Locale de l'Eau a validé le 9 septembre 2013 :

- une stabilité des précipitations mais un risque accru de sécheresse et de fortes pluies ;
- une augmentation de l'ordre de 7 à 8% de la population des communes du SAGE Marque-Deûle d'ici à 2030 ;
- un rebond économique centré sur les filières stratégiques des schémas de cohérence territoriale ;
- un risque d'artificialisation des sols, et notamment des surfaces en prairies.

## 3.Évolution des risques liés à l'eau

### 3.1 *Évolution du risque inondation*

Au vu des tendances passées, des projets et des plans du territoire, les Commissions thématiques ont proposé les tendances suivantes :

- o Une **augmentation de l'aléa** de l'inondation ;
- o Un **volume ruisselé en augmentation** qui devra être géré par les agriculteurs et les collectivités compétentes ;
- o Un **morcellement des études** alors que le bassin est très interconnecté, mais l'opportunité malgré tout de mieux gérer les risques avec les démarches engagées ;
- o Les outils de lutte contre les inondations existent, notamment dans le cadre de la Directive inondation, mais il pourra être nécessaire de renforcer la **communication** par le SAGE pour qu'ils soient plus efficaces.

### 3.2 *Évolution du risque minier*

Les Commissions thématiques ont proposé les tendances suivantes :

- o Une **vigilance à maintenir sur l'affaissement minier** malgré le fait qu'il soit considéré comme stabilisé ;
- o Un **maintien de l'exploitation du gaz de mine** par les exploitants actuels et la nécessité de suivre les études et les demandes d'autorisation de prospection de gaz.



#### Synthèse des risques

La Commission Locale de l'Eau a retenu les propositions des Commissions Thématiques, qui sont :

- o une augmentation de l'aléa mais des démarches engagées qui devraient porter leurs fruits ;
- o une vigilance à maintenir sur le risque minier.



## 4.Évolutions des pressions liées aux usages

### 4.1 *Évolution des prélèvements*

La carte n°18 synthétise l'évolution des prélèvements par masse d'eau alimentant le territoire du SAGE, tous usages confondus. Cette évolution est caractérisée par une **baisse continue des prélèvements** réalisés sur les masses d'eau du SAGE pour tous les usages, mais également une **augmentation des importations provenant d'Aire sur la Lys**.

#### 4.1.1 Prélèvements pour l'alimentation en eau potable

Les prélèvements dédiés à l'alimentation en eau potable sont **en baisse sur l'ensemble du territoire**, traduisant des efforts de termes de performances des systèmes de production et de distribution, et des changements de modes de consommation.

Les **bilans besoin-ressource** réalisés à l'échelle des principales collectivités montrent cependant des déficits ponctuels, notamment en situation de crise. Au vu de ces déficits et du risque qualitatif sur certains vecteurs de production, il apparaît nécessaire de développer des **interconnexions sécuritaires** dans et hors du territoire du SAGE.

En tenant compte de ces tendances et des projets prévus d'ici 2030, les Commissions thématiques ont proposé une **stabilisation des prélèvements moyens pour l'alimentation en eau potable**.

#### 4.1.2 Prélèvements pour l'agriculture

La Commission Locale de l'Eau ayant validé une **stabilisation des précipitations moyennes**, un **maintien des filières agricoles** actuellement en place, et une baisse continue mais mieux maîtrisée de la surface agricole utile, les Commissions thématiques ont proposé une **stabilisation des prélèvements agricoles sur le territoire du SAGE**, tout en soulevant le risque de sécheresse accru, lié à la baisse des précipitations estivales. Ce risque pourrait ponctuellement engendrer une hausse des prélèvements et des tensions avec les autres utilisateurs d'eau.

Il convient de plus de rappeler que ces prélèvements restent faibles par rapport aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable notamment (**moins de 1%** des prélèvements totaux sur le SAGE).

### 4.1.3 Prélèvements industriels

D'après les Chambres de Commerce et d'Industrie de Lille et de l'Artois, les industriels les plus consommateurs ont déjà réalisé des efforts conséquents pour réduire leur consommation. Il est cependant plus difficile d'agir sur les plus petits consommateurs, qui consomment souvent de l'eau potable dont le prix reste moins incitatif que le prix de l'énergie par exemple et n'engage donc pas à des actions fortes.

La Commission Locale de l'Eau a cependant validé un **rebond économique**, orienté notamment vers des filières d'excellence.

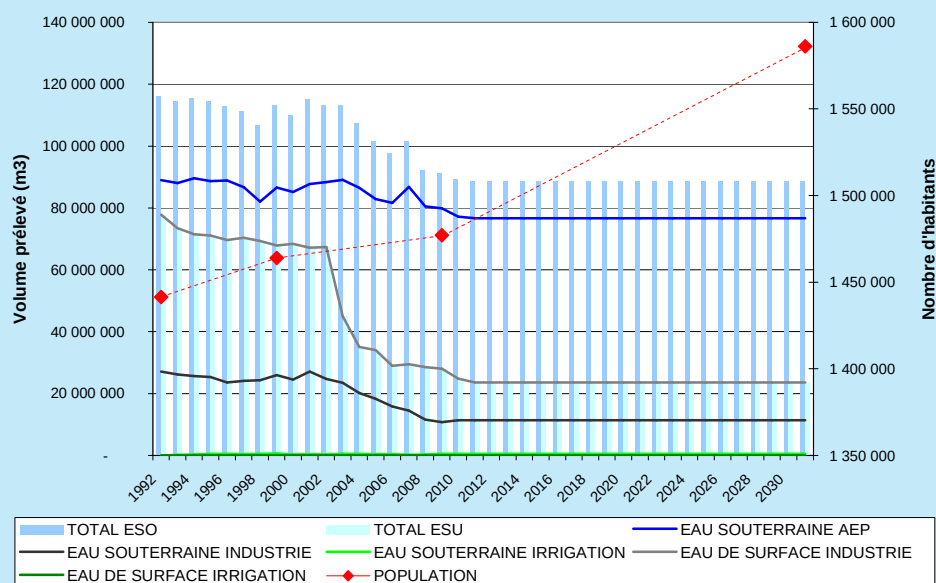
En conséquence des fortes baisses de prélèvements industriels constatés par le passé mais également du rebond industriel validé par la Commission Locale de l'Eau, les Commissions thématiques ont proposé une **stabilisation des prélèvements industriels d'ici 2030**.



#### Synthèse des prélèvements

La Commission Locale de l'Eau a retenu les propositions des Commissions Thématiques, et a donc considéré une tendance à la stabilisation des prélèvements pour tous les usages : alimentation en eau potable, industriel, agricole.

La tendance retenue est représentée sur le graphique suivant :



## 4.2 Évolution des rejets

La carte n°28 synthétise les flux de pollutions vers les masses d'eau issus :

- o des rejets des stations d'épuration sur la base des rapports des maitres d'ouvrages ;
- o des déversements par temps de pluie sur la base des rapports d'autosurveillance disponibles ;
- o des rejets industriels sur la base du fichier redevance de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**Ces données étant partielles, il faut considérer les valeurs calculées comme des ordres de grandeur grossiers.**

### 4.2.1 Rejets issus de l'assainissement collectif

Le Tableau 2 récapitule l'évolution des charges entrantes, des rendements et du taux de desserte des stations d'épuration par maître d'ouvrage.

Tableau 2 : Charges entrantes dans les stations d'épuration, des rendements et des taux de desserte

| Maîtres d'ouvrage                      | Évolution charge entrante                 | Évolution des rendements                            | Taux de desserte       |
|----------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------|
| LMCU                                   | ↗                                         | ↗                                                   | ↗, proche de 100%      |
| CAHC                                   | ↗                                         | ↗                                                   | ↔, proche de 100%      |
| CALL                                   | ↘                                         | ↗                                                   | ↗, proche de 100%      |
| Noréade                                | ↘                                         | ↗                                                   | Pas de tendance claire |
| SIASOL                                 | ↘                                         | ↗                                                   | ↔, proche de 100%      |
| SIA Camphin-Phalempin                  | ↘                                         | ↔, mais déjà satisfaisants                          | ↔, proche de 100%      |
| Communauté d'Agglomération du Douaisis | Pas de station sur le territoire du SAGE  | Pas de stations sur le territoire du SAGE           | ↔, proche de 100%      |
| Communauté d'Agglomération de l'Artois | Pas de stations sur le territoire du SAGE | Pas de stations sur le territoire du SAGE           |                        |
| Communauté Urbaine d'Arras             | ↔                                         | ↔ certains paramètres en hausse, d'autres en baisse | Pas de tendance claire |

Ces tendances passées montrent **les efforts importants réalisés sur les systèmes de traitement**. Au vu de ces efforts et des projets prévus, les Commissions Thématiques proposent d'envisager une **amélioration du traitement des eaux résiduaires urbaines**.

Si les systèmes de traitement devraient être satisfaisants, les réseaux de collecte sont un point noir important. Le recul sur l'autosurveillance est insuffisant aujourd'hui, mais les travaux sur les réseaux, l'utilisation des techniques alternatives et les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales et aux documents d'urbanisme devraient améliorer la situation actuelle. Les Commissions Thématiques proposent néanmoins de considérer que **cette problématique ne sera traitée complètement qu'à long terme**.

## 4.2.2 Rejets industriels

En cohérence avec le déclin industriel passé, on observe une **nette diminution du nombre de sites industriels** soumis à redevance auprès de l'Agence de l'Eau. Une **baisse des pollutions rejetées au milieu** est observée pour la majorité des paramètres, s'expliquant par une diminution du flux net total produit et un meilleur abattement de la pollution par les industriels et les collectivités compétentes.

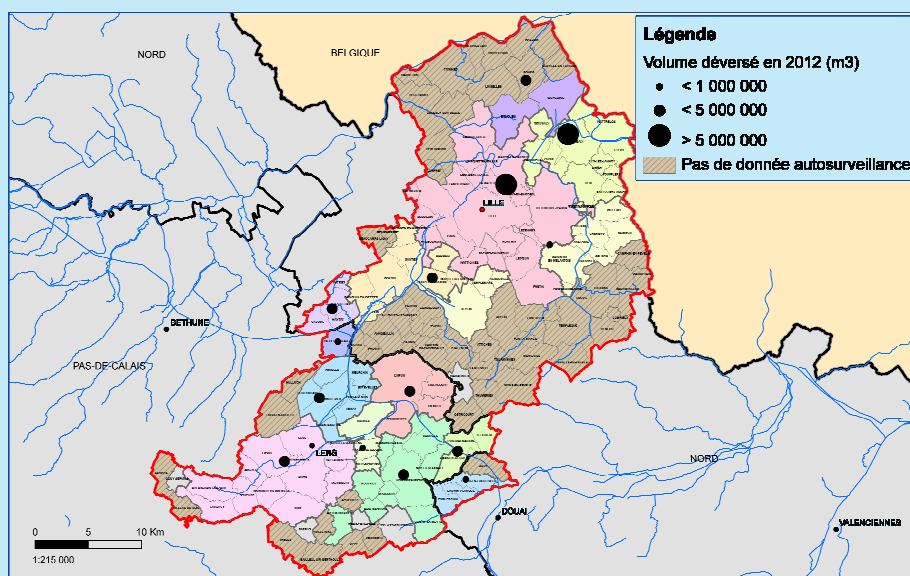
Cependant, on note une augmentation de la pollution rejetée en Composés Organiques halogénés Absorbables sur charbon actif et Métaux et métalloïdes, le total net produit ayant augmenté. Tenant compte de ces tendances passées, mais également du rebond économique retenu par la Commission locale de l'Eau du 9 septembre 2013, les Commissions thématiques proposent de retenir une **légère baisse de ces rejets à l'avenir**.



### Synthèse des rejets

La Commission Locale de l'Eau a retenu les propositions des Commissions Thématiques :

- une amélioration des systèmes d'assainissement collectif à long terme. La problématique des débordements de réseaux devrait être traitée au-delà de 2030. Les points noirs sont représentés sur la carte suivante :



Sources : Autosurveillance

- une légère baisse des rejets industriels.

## 4.3 *Évolution des pollutions diffuses*

### 4.3.1 Pollutions diffuses d'origine agricole

Les enquêtes sur les pratiques agricoles réalisées par la chambre d'agriculture mettent en évidence une **amélioration des pratiques de fertilisation et de traitement par les produits phytosanitaires**.

Au vu du **cadre réglementaire** actuel (directive Nitrates, plan Ecophyto), et malgré les incertitudes sur son évolution, les Commissions thématiques ont proposé de prendre en compte une **réduction des intrants azotés et des produits phytosanitaires** d'origine agricole sur le territoire. Ces réductions devraient être particulièrement marquées sur le **périmètre des Opérations de Reconquête de la QUALité de l'Eau (ORQUE) et captages Grenelle**.

### 4.3.2 Pollutions diffuses issues de l'assainissement non collectif

Le territoire du SAGE compte entre **4500 et 5000 installations** d'assainissement non collectif. Le **taux de conformité est assez faible**, puisqu'il est de l'ordre de 20% pour les maîtres d'ouvrage qui ont réalisé les contrôles (LMCU, CALL, SIASOL).

Les Commissions thématiques proposent de prendre en compte une **diminution des pressions dues à l'assainissement non collectif**, considérant la réglementation et les démarches engagées. L'assainissement non collectif est considéré comme une pression limitée et ponctuelle sur le SAGE, mais les enjeux associés peuvent être localement conséquents, notamment à proximité des captages et des cours d'eau.

### 4.3.3 Pollutions diffuses issues des sites et sols pollués

Le SAGE Marque-Deûle est couvert par **7600 sites industriels ou de service**, actuels ou abandonnés, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. De nombreux sites ont d'ores et déjà été traités (40% des sites de la base des sites et sols pollués notamment), et des démarches sont engagées pour poursuivre le traitement et la valorisation de ces sites (conventionnement Établissement Public Foncier - collectivité), et limiter les risques sanitaires (Projets d'Intérêt Général). On peut cependant déplorer un manque de connaissance sur l'impact de chacun des sites du SAGE.

En tenant compte de ces éléments, les Commissions thématiques proposent de prendre en compte un **traitement progressif des sites et sols pollués au gré des opportunités** sur le territoire. Cette problématique ne devrait cependant pas être résolue d'ici 2030, et reste une réelle **menace vis à vis des masses d'eau** et donc de l'alimentation en eau potable.

#### 4.3.4 Pollutions diffuses issues de l'emploi des produits phytosanitaires d'origine non agricole

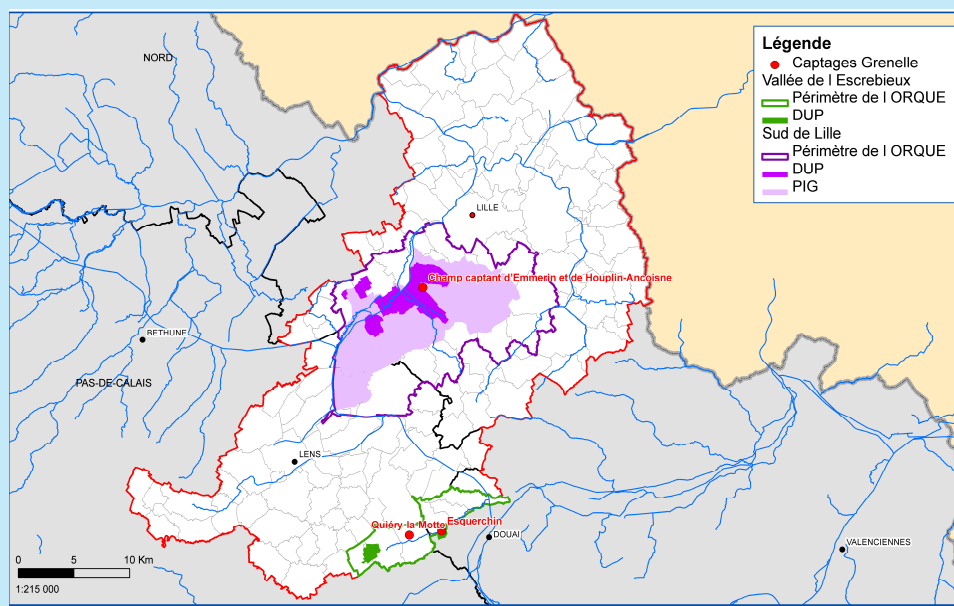
Les départements, certaines communes, établissements publics de coopération intercommunale et gestionnaires d'espaces naturels ont commencé à réduire leur usage en produits phytosanitaires. L'engagement doit cependant être généralisé. En tenant compte de ces éléments, les Commissions thématiques proposent de prendre en compte une **diminution des flux de produits phytosanitaires non agricoles** dans les ORQUE et captages Grenelle, et en particulier sur les communes et les établissements publics de coopération intercommunale déjà engagés.



##### Synthèse des pollutions diffuses

La Commission Locale de l'Eau a retenu les propositions des Commissions thématiques, c'est-à-dire de prendre en compte une réduction des pressions issus de l'agriculture, de l'assainissement non collectif, des sites et sols pollués et du traitement des voiries.

Cette diminution ne sera cependant pas homogène sur l'ensemble du territoire, mais sera ciblée dans les ORQUE et captages Grenelle, représentés sur la carte suivante :



## 4.4 *Évolution des autres usages à enjeu*

### 4.4.1 Entretien des cours d'eau

Le territoire du SAGE compte 6 acteurs à compétence rivière, et des établissements publics de coopération intercommunale qui interviennent plus ou moins ponctuellement sur le réseau hydrographique de leur territoire. Des opportunités d'intervention dans le cadre du Plan Bleu existent par ailleurs sur le territoire de Lille Métropole. Cependant, certains cours d'eau n'ont pas de gestionnaire identifié : la Souchez dont l'objectif de bon état est fixé en 2015, et la Marque rivière aval entre Bouvines et Wasquehal par exemple. Par ailleurs, certains maîtres d'ouvrage ont des moyens limités pour répondre aux problématiques, par exemple sur la Tortue.

Au vu des dégradations identifiées dans l'état initial, et notamment de l'état physique, physico-chimique et chimique des cours d'eau, ces lacunes de maîtrise d'ouvrage et de planification des actions d'entretien et de restauration persistantes d'ici à 2030 risquent de compromettre l'atteinte du bon état.

Les volumes de sédiments à gérer sont très importants, et leur qualité rend leur valorisation difficile. Des démarches sont engagées pour mettre en œuvre des filières de valorisation viables.

En conséquence, les Commissions thématiques proposent de prendre en compte les projets des maîtres d'ouvrage compétents, et d'alerter sur la situation des **secteurs orphelins**. Concernant la thématique de gestion des sédiments, malgré les démarches engagées, les Commissions thématiques estiment que **la problématique ne sera pas complètement résolue d'ici 2030**.

### 4.4.2 Entretien des milieux naturels

Malgré son caractère urbain et artificialisé, le territoire compte de nombreux milieux naturels. Au vu des tendances passées, des milieux existants et des politiques de gestion de ces sites, les Commissions thématiques ont proposé :

- o un maintien voire un développement localisé des espaces boisés, et une légère baisse des prairies ;
- o un maintien des espaces inventoriés et protégés ;
- o un risque de dégradation des zones humides ;
- o des opportunités de classer des espaces au titre des Espaces Naturels Sensibles ;
- o des initiatives positives d'entretien et de restauration des espaces naturels des collectivités, en lien notamment avec la déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale.

Les Commissions Thématiques ont réaffirmé le souhait de préserver et restaurer les milieux naturels du territoire.

#### 4.4.3 Navigation

Le fret fluvial a augmenté ces dernières années sur le territoire, notamment avec la mise à grand gabarit des canaux. Le projet du Canal Seine Nord devrait **dynamiser fortement le fret fluvial** et garantir la réalisation des projets qui en dépendent.

La **gestion des sédiments restera donc probablement un enjeu majeur** à l'horizon 2030 pour garantir le développement du fret fluvial.

Cependant, d'après la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille, la voie d'eau ne devrait pas avoir d'effet économique sur les entreprises et les territoires sans réalisation d'infrastructures portuaires, de parcs d'activités, d'accès routiers compatibles. Cela nécessite la **réservation de terrains à vocation économique** pour le développement de ces activités.

#### 4.4.4 Loisirs

Concernant le tourisme fluvial et le développement des sports nautiques, les Commissions thématiques ont proposé de tenir compte des opportunités locales de développement, notamment sur le canal de Roubaix et le canal de la Souchez, et des impacts potentiels du canal Seine Nord. En conséquence, **le tourisme fluvial devrait se développer localement**.

Les Commissions Thématiques ont considéré que la **baisse du nombre de pêcheurs** sur le domaine public était liée à une évolution de la société observée au niveau national. Malgré l'amélioration de la qualité des cours d'eau, cette tendance devrait se poursuivre.

Concernant les voies de circulation douce, au vu de **l'augmentation de la fréquentation** observée et des projets prévus, les Commissions Thématiques ont proposé une poursuite de cette tendance, et ont identifié le **risque d'un accroissement des conflits d'usage**.

Enfin, les Commissions Thématiques ont considéré que **l'impact des golfs serait en diminution** et resterait donc marginal.



##### Synthèse des autres usages

La Commission Locale de l'Eau a retenu les propositions des Commissions thématiques qui sont :

- la prise en compte des projets et plans de gestion actuels sur le territoire mais une alerte concernant les secteurs orphelins et la gestion des sédiments ;
- des opportunités de protéger et restaurer les milieux naturels du territoire, mais un risque maintenu d'artificialisation de ces milieux ;
- la réalisation du canal Seine Nord et une dynamisation du fret fluvial en conséquence ;
- le développement des voies de circulation douce, des sports nautiques et de la navigation de plaisance, mais une baisse de la pratique de la pêche.



## 5.Évaluation du risque de non atteinte des objectifs du SAGE

### 5.1 Objectifs réglementaires Directive Cadre sur l'Eau : impacts du scénario tendanciel sur l'état des masses d'eau

| Type          | Code    | Nom de la masse d'eau                                        | Objectif ou report de bon état écologique | Objectif ou report de bon état chimique | État écologique prospectif | État chimique prospectif | Alerte |
|---------------|---------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------|
| Superficielle | FRAR58  | Souchez                                                      | 2015                                      | 2027                                    | Moyen                      | Mauvais                  |        |
|               | FRAR34  | Marque                                                       | 2027                                      | 2027                                    | Mauvais                    | Mauvais                  |        |
|               | FRAR64  | Canal de Roubaix-Espierre                                    | 2027                                      | 2027                                    | Mauvais                    | Mauvais                  |        |
|               | FRAR17  | Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le canal d'Aire | 2027                                      | 2027                                    | Médiocre                   | Mauvais                  |        |
|               | FRAR32  | Deûle canalisée jusqu'à la confluence avec la Lys            | 2027                                      | 2027                                    | Médiocre                   | Mauvais                  |        |
| Souterraine   | FRAG003 | Craie de la vallée de la Deûle                               | 2027                                      | 2015                                    | Mauvais                    | Bon                      |        |
|               | FRAG014 | Sables du Landénien des Flandres                             | 2015                                      | 2015                                    | Bon                        | Bon                      | ?      |
|               | FRAG015 | Calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing                    | 2015                                      | 2027                                    | Bon                        | Mauvais                  |        |

## 5.2 Objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau

| Enjeu                                                                        | Objectif                                                                                                         | Points d'alerte                                                                                                                                                                                                                                              | Alerte                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestion de la ressource</b>                                               | Préserver la qualité de la ressource                                                                             | Manque de connaissance sur les sources de pollution, efforts à pérenniser, conforter et généraliser sur la nappe de la Craie nécessité de dynamiser les territoires hors des ORQUE, manque de connaissance sur la nappe des sables du Landénien des Flandres |    |
|                                                                              | Préserver l'état quantitatif des nappes                                                                          | Réseau à densifier sur la nappe des calcaires carbonifères, besoin d'harmonisation avec les autorités belges                                                                                                                                                 |    |
|                                                                              | Sécuriser l'alimentation en eau potable                                                                          | Peu de sécurisation actuelle mais de nombreuses actions en prévision. Un risque maintenu de pollution sans possibilité de traitement                                                                                                                         |    |
| <b>Reconquête et mise en valeur des milieux naturels</b>                     | Améliorer la qualité des cours d'eau                                                                             | Des secteurs critiques parfois orphelins de gestionnaire, et un besoin de mise en cohérence des actions menées. Un besoin de financements des actions menées                                                                                                 |    |
|                                                                              | Assurer une continuité écologique sur le territoire                                                              | Une connaissance fine mais peu d'aménagements prévus                                                                                                                                                                                                         |    |
|                                                                              | Préserver et éviter de détruire les zones humides en concertation avec les gestionnaires de cours d'eau dont VNF | Une volonté politique de renforcer la connaissance sur les zones humides du territoire pour mieux les protéger. Cette volonté est à traduire en action                                                                                                       |    |
| <b>Prévention des risques et prise en compte des contraintes historiques</b> | Prévenir et lutter contre le risque d'inondation                                                                 | Des outils présents, mais nécessité de bien communiquer et d'acculturer les l'ensemble des entreprises de construction à ces techniques.                                                                                                                     |    |
|                                                                              | Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle                                    | Un nombre conséquent de friches à traiter, et un suivi à améliorer.<br>Une réglementation stricte concernant les rejets industriels.                                                                                                                         |   |
|                                                                              | Trouver une filière de valorisation des sédiments                                                                | Des démarches et réflexions engagées, mais de fortes disparités entre les maitres d'ouvrage et pas de résolution totale du problème d'ici 2030                                                                                                               |  |
|                                                                              | Développer le transport fluvial sur le territoire                                                                | Pas d'actions spécifiques et concertées à l'échelle du bassin pour préserver le foncier le long des voies d'eau pour que des entreprises puissent s'y installer                                                                                              |  |
|                                                                              | Valoriser le territoire par le développement des loisirs liés à l'eau                                            | Beaucoup de projets prévus ou en réflexion<br>Une sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides à renforcer encore                                                                                                                                   |  |

## 6.Perspectives

Au vu du risque de non atteinte ou de l'atteinte partielle des objectifs du SAGE, la Commission Locale de l'Eau sera amenée dès septembre 2014 à proposer des actions à mettre en œuvre pour garantir l'atteinte de ces objectifs.

A cette fin, elle devra définir en concertation trois scenarii alternatifs d'actions lors de la phase « tendances et scenarii », afin d'aboutir au choix de la Stratégie à mettre en œuvre sur le territoire du SAGE Marque-Deûle.

C'est cette Stratégie qui sera déclinée dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et dans le règlement du SAGE Marque-Deûle.